

| |
|------------------------------|
| Fiche Profil de Poste |
|------------------------------|

Circonscription : STRASBOURG IEN ECOLE INCLUSIVE

Libellé du poste : **COORDONNATEUR PEDAGOGIQUE**, Responsable de l'Unité d'Enseignement ITEP Les Mouettes

Selon l'article 5 de l'arrêté interministériel du 2 avril 2009 (repris pour l'essentiel ci-dessous), relatif à la « Création et organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé », le coordonnateur pédagogique organise et anime, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement ou du service, les actions de l'unité d'enseignement, en collaboration avec les autres cadres du service ou de l'établissement sanitaire ou médico-social. À ce titre :

- Il organise le service hebdomadaire des enseignants de l'unité d'enseignement.
- Il supervise l'organisation des groupes d'élèves.
- Il coordonne les interventions des enseignants pour soutenir la scolarisation des élèves, au sein même de l'établissement médico-social ou dans leur établissement scolaire, en lien avec les responsables de ces établissements.
- Il travaille en lien avec l'enseignant référent des élèves de l'unité d'enseignement, en vue de favoriser au mieux le déroulement de leur parcours de formation.

Au niveau de l'établissement

- Concevoir et mettre en œuvre le projet pédagogique de l'Unité d'enseignement, en concertation avec l'équipe et la direction, en tenant compte du projet d'établissement, de l'évaluation des besoins des élèves et de l'évolution du cadre juridique et administratif.
- Encadrer et animer les réunions d'élaboration des projets personnalisés d'accompagnement et les réunions interdisciplinaires.
- Participer aux réunions de coordination avec les éducateurs de l'externat et de l'internat.
- Valider les emplois du temps des élèves.
- Participer à la réflexion et à l'élaboration du projet d'établissement dans une dynamique d'évolution.
- Participer aux réunions en tant que membre de l'équipe de direction.
- Accompagner la dynamique d'ouverture de l'ITEP en recherchant et développant la scolarisation en milieu ordinaire (intégration individuelle ou collective, classes externées, dispositifs de scolarisation.....).
- Participer, avec le directeur au recrutement des enseignants sous contrat simple.

- Garantir la sécurité et prendre les décisions nécessaires en cas d'absence du directeur.
- Participer, à la demande de la direction de l'ITEP, à la démarche d'auto évaluation de l'établissement, dans le cadre de l'article L.312.8 du Code de l'Action Sociale (évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées).

Au niveau de l'unité d'enseignement

- Assurer la responsabilité de la rédaction et du suivi de la mise en œuvre du projet pédagogique de l'unité d'enseignement.
- Organiser les services des enseignants (rythme hebdomadaire, service de surveillance, groupes, réunions ...).
- Organiser la répartition des élèves dans les « groupes classes ».
- Superviser l'élaboration des projets pédagogiques individuels des élèves dans le cadre du projet pédagogique de l'unité d'enseignement.
- Organiser les parcours de scolarisation des élèves.
- Encadrer et animer la réunion mensuelle des enseignants.
- Participer aux équipes de suivi de scolarisation.
- Organiser des temps communs de formation.
- Gérer la coopérative scolaire.
- Assurer la responsabilité au sein de l'équipe interdisciplinaire, dans l'élaboration des projets personnalisés d'accompagnement, de la cohérence et de la mise en place de la dimension pédagogique du projet de l'enfant.
- Accompagner et soutenir l'équipe enseignante dans la mise en place des pratiques pédagogiques visant la remédiation cognitive, de stratégies d'enseignement différencié, de stratégies éducatives pour faire face aux situations difficiles, et dans leur recherche de méthodes et d'outils d'enseignement adaptés aux situations particulières des enfants pris en charge en ITEP.
- Aider au développement des compétences individuelles et collectives des membres de l'équipe.
- Assurer des entretiens individuels auprès des élèves.
- Tenir le tableau de bord du suivi de la scolarité et du devenir scolaire des élèves.

Partenariat et travail en réseau

- Etablir le lien et la coordination avec l'enseignant référent et la MDPH.
- Assurer l'articulation entre PPS, PPA, PPI.
- Elaborer et conduire (avec les enseignants de l'équipe) des projets de scolarisation partielle, en alternance, en périodes d'expérimentations, de découverte... en partenariat avec les différents établissements de référence, les directeurs d'école, les enseignants, les principaux de collège, directeurs d'EGPA...

- Participer aux rencontres avec les différents partenaires (Ville, service de l'Aide Sociale à l'Enfance, pédopsychiatrie, centre de formation du secteur médico - social...).

Relations avec les familles

- Rencontrer les familles.
- Présenter aux parents l'établissement et son projet, l'organisation de l'unité d'enseignement.
- Accompagner les familles dans la constitution des dossiers d'orientation ou de prolongation MDPH.
- Organiser et participer à des rencontres ou des réunions avec les enseignants des écoles, collèges et lycées.

Pour assurer ses missions, le coordonnateur de l'ITEP utilise les outils de travail mis à disposition par l'établissement médico-social. Il assure les travaux de secrétariat relatif à ses missions et répond aux enquêtes, statistiques, indicateurs....

Le coordonnateur pédagogique peut être amené, à la demande de l'Education Nationale, à prendre part à la formation des personnels enseignants, ERSH..., à participer à des travaux de recherche-action, à participer aux équipes pluridisciplinaires d'évaluation de la MDPH et à participer aux corrections et aux jury d'examens.

Conditions de recrutement :

Être enseignant spécialisé et avoir une expérience du travail en équipe et de coordination.

Poste à pourvoir au 1^{er} septembre 2023

Contact pour obtenir des informations sur le poste :
IEN ECOLE INCLUSIVE : 03 88 45 92 30